



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Schémas de Cohérence Territoriale des trois Pays

- Pays Loire Beauce
- Pays Sologne Val Sud
- Pays Forêt d'Orléans Val de Loire

NOTE D'ENJEUX DE L'ÉTAT

Quel développement territorial équilibré et durable
pour les trois Pays limitrophes de l'agglomération orléanaise ?



Source DDT du Loiret

Préambule

Leur rôle d'articulation des politiques publiques confère aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) une influence déterminante sur l'organisation et le fonctionnement des territoires. L'élaboration des SCoT constitue en conséquence une étape cruciale dans la structuration des pays Loire Beauce, Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val-Sud, nouvelle échelle territoriale autour de l'agglomération d'Orléans.

Cette note d'enjeux a pour objectifs de synthétiser les enjeux prioritaires de l'État sur ces territoires à moyen et long termes et d'accompagner les acteurs dans la hiérarchisation des problématiques soulevées. Cette note n'est donc pas exhaustive sur les enjeux de l'État. Elle accompagne le porter à connaissance (PAC) qui expose le cadre législatif et réglementaire dans lequel les futurs SCoT devront s'inscrire.

Ces deux documents sont fournis en amont de la démarche pour préparer les débats à venir mais ne limitent en aucun cas le discours de l'État qui sera susceptible de s'enrichir et de s'adapter en fonction des évolutions des territoires, de l'évolution de ses priorités ou de l'avancement des réflexions sur les projets urbains.

Le SCoT est surtout un projet de développement territorial qui doit satisfaire aux attentes et objectifs du développement durable. Dans une perspective de transition écologique des territoires, chaque pays devra conduire une analyse de ses atouts et faiblesses afin de répondre aux cinq finalités visées :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les enjeux recensés par l'État sont soulignés par des mots clés et le point de vue porté est illustré par les idées directrices

Sommaire

	Page
I. Mettre en valeur les territoires	3
1. Une armature urbaine à conforter.....	3
2. Valoriser la richesse et la qualité du milieu rural.....	4
3. Préserver le patrimoine partagé de la Loire, élément majeur reconnu.....	5
4. Promouvoir les identités et renforcer les spécificités locales par le développement du tourisme.....	5
5. Favoriser la diversité d'occupation du territoire.....	6
6. Adopter des mesures limitant la consommation d'espace.....	7
II. Pour une transition écologique des pays	8
7. Adopter des mesures favorables à la lutte contre le changement climatique.....	8
8. Économiser les ressources naturelles et minérales.....	8
9. Des nuisances et des risques à prendre en compte.....	9
III. Développer les coopérations inter-territoriales	12
10. Développer une vision partagée à l'échelle de l'aire urbaine.....	12
11. Développer les interfaces avec les territoires voisins.....	14
12. Promouvoir la démocratie locale.....	15

Annexes

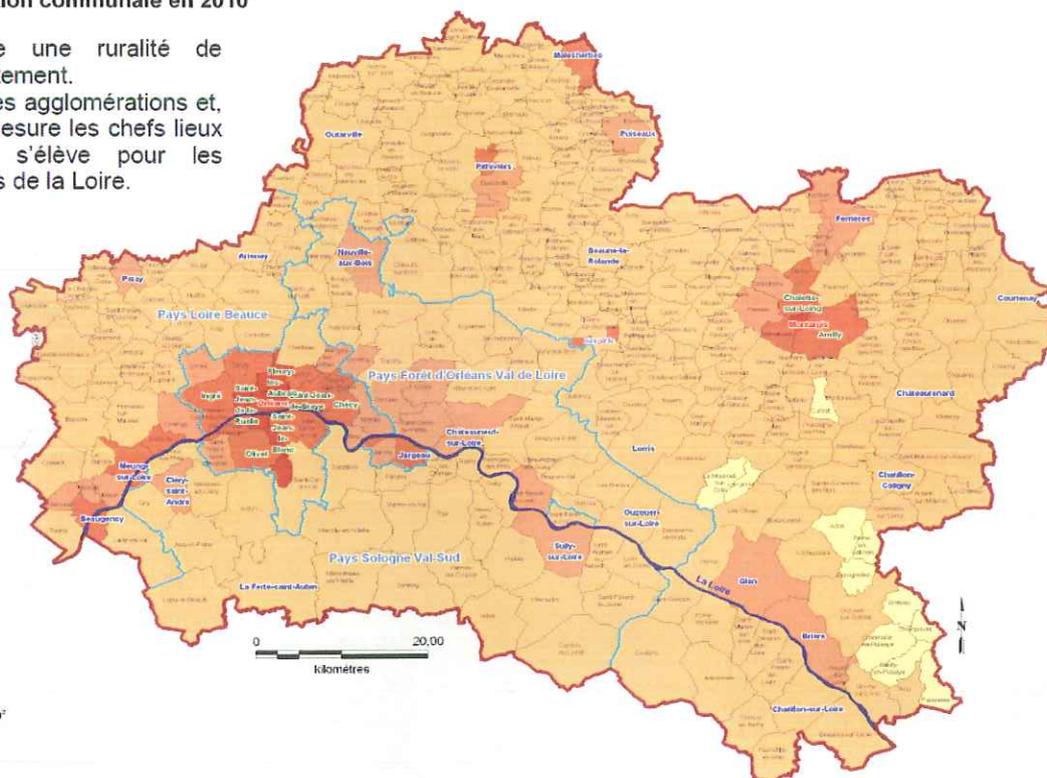
I. Mettre en valeur les territoires

La situation dans le Loiret est marquée ces dernières années par une accélération de l'extension des grandes aires urbaines : Orléans, Paris et Montargis, sous un double effet démographique (croissance du nombre de ménages plus forte que l'augmentation de population et d'intensité plus sensible à l'ouest) et de concentration de l'emploi sur les centralités, dont les pôles secondaires de l'axe ligérien.

Il est frappant de constater que malgré les forts contrastes existant entre les entités géographiques et naturelles qui composent les trois pays, ceux-ci présentent de nombreuses ressemblances et complémentarités, où des synergies sont possibles. Parmi les critères discriminants, la présence d'une agriculture productive en Petite Beauce (au sud de la première région céréalière européenne) entraîne quelques particularités : des prix fonciers plus élevés, frein à l'accueil de population nouvelle avec un vieillissement de population plus installé. Pour le pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, la forêt domaniale prédomine pour partie, l'armature urbaine est plus forte et le taux d'emploi plus élevé notamment dans le couloir ligérien. Pour le plateau de Sologne, ce sont les massifs forestiers et les étangs qui marquent le territoire au sein duquel les communes s'étendent avec une économie touristique bien représentée.

Densité de population communale en 2010

La densité dénote une ruralité de l'ensemble du département. Elle est élevée sur les agglomérations et, dans une moindre mesure les chefs lieux de cantons. Elle s'élève pour les communes riveraines de la Loire.



Réalisation DDT45 - Décembre 2013
Source : Insee RGP2010

DES PAYS Tournés vers ORLÉANS ET SON AGGLOMÉRATION, QUI BÉNÉFICIENT DE SA PROSPÉRITÉ

(SECONDE AGGLOMÉRATION EN NOMBRE D'HABITANTS AUTOUR DE PARIS)

Les SCoT doivent atténuer les antagonismes entre urbain et rural. Ils devront exprimer des orientations qui permettent de renforcer l'armature en place, pour une meilleure complémentarité entre le pôle urbain central, les pôles relais et les espaces plus ruraux, et promouvoir une stratégie d'accueil des nouveaux habitants qui facilite l'intégration des populations et concoure également à limiter les obligations de déplacements.

1. Une armature urbaine à conforter :

Mots clés / idées directrices :

Assurer la santé : amélioration de la coordination des acteurs et opérateurs / de la couverture territoriale de soins / consolidation ciblée de l'offre, notamment de proximité / effort de prévention

Apporter une réponse diversifiée aux besoins en logements : concertation avec les autres territoires / lutte contre l'habitat indigne ou dégradé / amélioration des performances énergétiques

Développer une densité d'offres de logements et favoriser l'émergence d'Écoquartiers : adéquation entre l'offre de logements sociaux et les revenus des ménages, adaptation en fonction des étapes de la vie (étudiants, jeunes couples, familles, personnes âgées...) habitat intergénérationnel, participatif

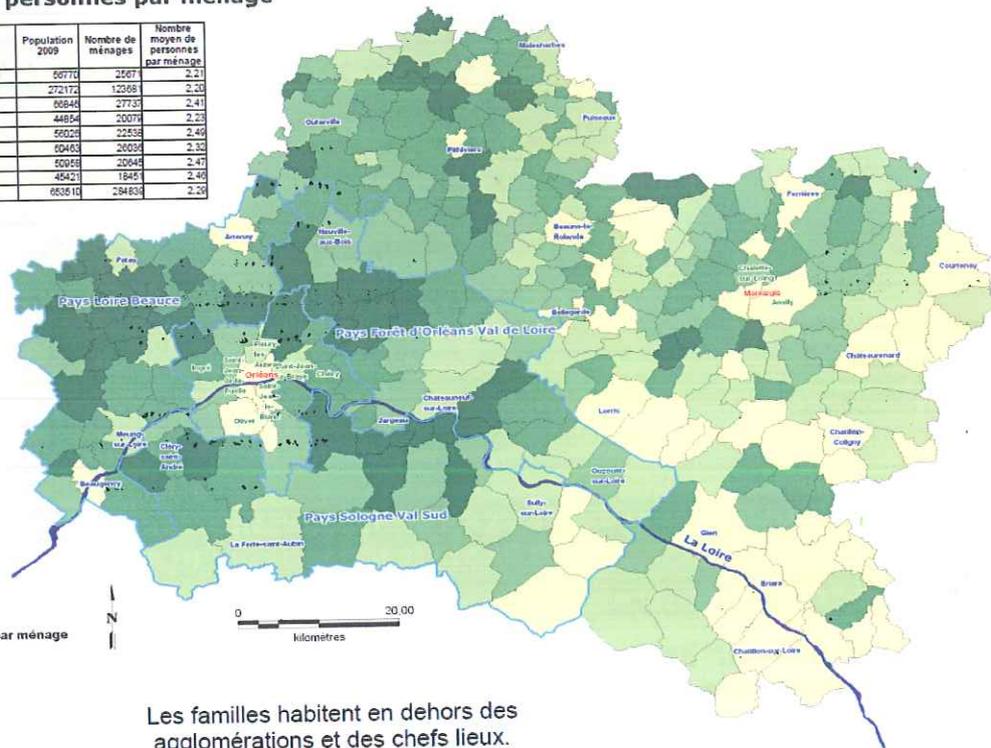
Faciliter l'intégration des populations : accessibilité aux services & équipements / proximité domicile travail pour les actifs / réduction de la dépendance à l'automobile / intégration des infrastructures de mobilité douce.

Les SCoT devront favoriser un rééquilibrage géographique du parc de logements, l'amélioration de la performance énergétique et de la diversité de l'offre, en fixant des objectifs en accord avec les besoins de l'armature territoriale arrêtée et clairement hiérarchisée afin de faciliter les parcours résidentiels de tous.

La dispersion de l'habitat dans les franges éloignées d'Orléans peut se révéler une impasse pour les plus fragiles sur le prix de l'énergie et les temps de transport. Il faut parvenir à densifier l'habitat urbain pour développer l'offre de logements favorisant le vivre ensemble et la mixité sociale et pour limiter la consommation foncière (plus d'un millier d'hectares entre 2005 et 2009 consommés dans le Loiret) et réduire l'impact environnemental des nouveaux quartiers tout en maintenant un cadre de vie attractif et agréable.

Nombre moyen de personnes par ménage

Libellé de la zone	Population 2009	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage
Agglomération Montargoise et des Rives du Loing	56770	2567	2,21
Agglomération Orléans Val de Loire	272172	12236	2,23
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	44854	2113	2,11
Pays du Giennois	44854	2007	2,23
Pays du Giennois	59024	2253	2,49
Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	69463	2603	2,33
Pays Gâtinais	50958	2048	2,47
Pays Loire Beauce	45421	1845	2,46
Pays Sologne Val Sud Loiret	65011	2843	2,28



Les familles habitent en dehors des agglomérations et des chefs lieux.

Réalisation DDT45 - décembre 2013
Source : BDCARTO, Insee RGP2009

Les SCoT s'attacheront à densifier les cœurs de ville et les secteurs disposant d'équipements et de services à proximité des dessertes par les transports publics.

Apporter une offre de transports adaptée : optimisation des services (réguliers / à la demande) & dessertes multimodales / améliorer l'accessibilité (stationnement deux-roues, réseau d'aires de covoiturage) face aux évolutions futures (renchérissement des énergies fossiles...)

AU-DELÀ DE LA POLARISATION VERS L'AGGLO, LES PAYS SONT-ILS SPÉCIALISÉS ?

2. Valoriser la richesse et la qualité du milieu rural :

Les SCoT devront analyser les paysages qui forgent l'identité locale et veiller à leur protection. Ils devront intégrer les trames vertes et bleues et valoriser les travaux conduits sur les chartes architecturales et la gestion durable des massifs forestiers publics et privés.

Mots clés / idées directrices :

Préserver les attraits paysagers et le cadre de vie :

- **Beauce**, augmenter les surfaces boisées, restaurer les continuités écologiques, favoriser le développement éolien dans les zones favorables délimitées par le SRCAE en veillant à la préservation de ce paysage ouvert original à faible capacité d'absorption des éléments exogènes, favoriser le tourisme vert et combattre le mitage du paysage par l'urbanisation et les équipements
- **Forêt d'Orléans**, maîtriser l'évolution forestière (clairières, lisières) et prévenir les friches
- **Val de Loire**, prévenir la disparition des productions spécialisées (maraîchage, vergers...) reconquérir les sites, restaurer les vues sur la Loire, valoriser les abords du canal d'Orléans, préserver et restaurer l'ouverture du paysage
- **Plateau de Sologne**, maintenir l'accessibilité des massifs forestiers (fermeture des clairières et espaces de respiration) soutenir l'activité agricole (friches, boisement), prévenir l'uniformité

Préserver les richesses naturelles, patrimoniale et culturelle : démarche trames vertes et bleues en faveur de la biodiversité/ restauration des milieux humides / nature en ville / préservation du patrimoine bâti historique / préservation des hauts de coteaux et rebords de plateaux / soutien aux équipements : réseaux de lecture, médiathèque et musées nationaux / promotion des animations artistiques et culturelles : spectacles, cinéma mobile...

EST-CE QUE LES RUPTURES (COUPURES GÉOGRAPHIQUES COMME LA LOIRE) ET LES CONTINUITÉS (GRANDES ENTITÉS : SOLOGNE, VAL ORLÉANAIS, BEAUCES...) ACCENTUENT LA SPÉCIALISATION TERRITORIALE DES PAYS ?

3. Préserver le patrimoine partagé de la Loire, élément majeur reconnu :

(Classement au patrimoine mondial de l'Unesco)

Mots clés / idées directrices :

Fédérer l'identité ligérienne : Analyser et préserver les composantes paysagères qui constituent l'identité remarquable (*Valeur Universelle Exceptionnelle*) de ce territoire, développer son appropriation : concilier les usages / lieux de détente (création de lieux de baignade, y compris à l'intérieur des terres) attractivité touristique (Loire à vélo...) / espace de représentation, le cœur du Loiret (*plan de gestion du val de Loire*)



Source DDT du Loiret

Accueillir les projets urbains et de nouvelles infrastructures : les divers franchissements envisagés doivent viser le rapprochement des pays sans déstructurer les territoires desservis ou fragmenter les espaces, ni porter atteinte à l'identité remarquable du territoire.

4. Promouvoir les identités et renforcer les spécificités locales par le développement du tourisme :

(cf. cartes jointes en annexe)

Malgré la diversité de paysages et les différences d'occupations, le territoire réunissant les trois périmètres constitue un ensemble structuré par un réseau cohérent et continu de routes, hérité des activités rurales, qui permet de traverser ce territoire en dehors des grandes infrastructures routières. Cette trame offre des parcours de découverte des paysages très variés ; en peu de temps et de distances, les ambiances changent totalement, passant des plateaux à l'horizon illimité de la Beauce, aux espaces plus cadrés de la petite Beauce, aux espaces de la Loire et au sud plonger dans les forêts de Sologne. La trame des déplacements secondaires, complétée par le chaînage patrimonial et la diversité des paysages, offre un potentiel encore faiblement utilisé pour le tourisme de passage comme sédentaire.

Les SCoT devront prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale des territoires qui forge l'identité locale dans la perspective d'un développement de la dynamique touristique.

Mots clés / idées directrices :

Développer économiquement le tourisme : il convient de valoriser le potentiel en mettant en valeur le patrimoine bâti, aménager des espaces publics des villages et des bourgs, sauvegarder et restaurer le patrimoine naturel (eaux et forêts). Faciliter et organiser les accès par des circulations douces pour une fréquentation raisonnée des milieux.

Enfin, les trois pays sont, tous à leur manière, marqués par la présence humaine. L'agriculture et le secteur agro-alimentaire occupent une place majeure dans l'économie, en particulier pour la Beauce et pour une moindre part dans l'espace ligérien (cultures spécialisées irriguées...). La Sologne est historiquement façonnée par le développement de la pisciculture et la forte empreinte de la chasse.

Les SCoT devront conforter la diversité des filières agricoles, production alimentaire de proximité, multifonctionnalité spatiale... et forestières.

Mots clés / idées directrices :

Accompagner la mutation du secteur agricole : freiner la perte de surface agricole utile (création de ZAP ou de PEAN), le déclin de certaines productions comme l'élevage et la réduction du nombre d'exploitations.

Concilier les différentes fonctionnalités sylvicoles : mieux équilibrer exploitation forestière avec mobilisation du matériau bois, préservation des écosystèmes et activité cynégétique, soutenir les efforts de recherche pour une gestion durable de la forêt.

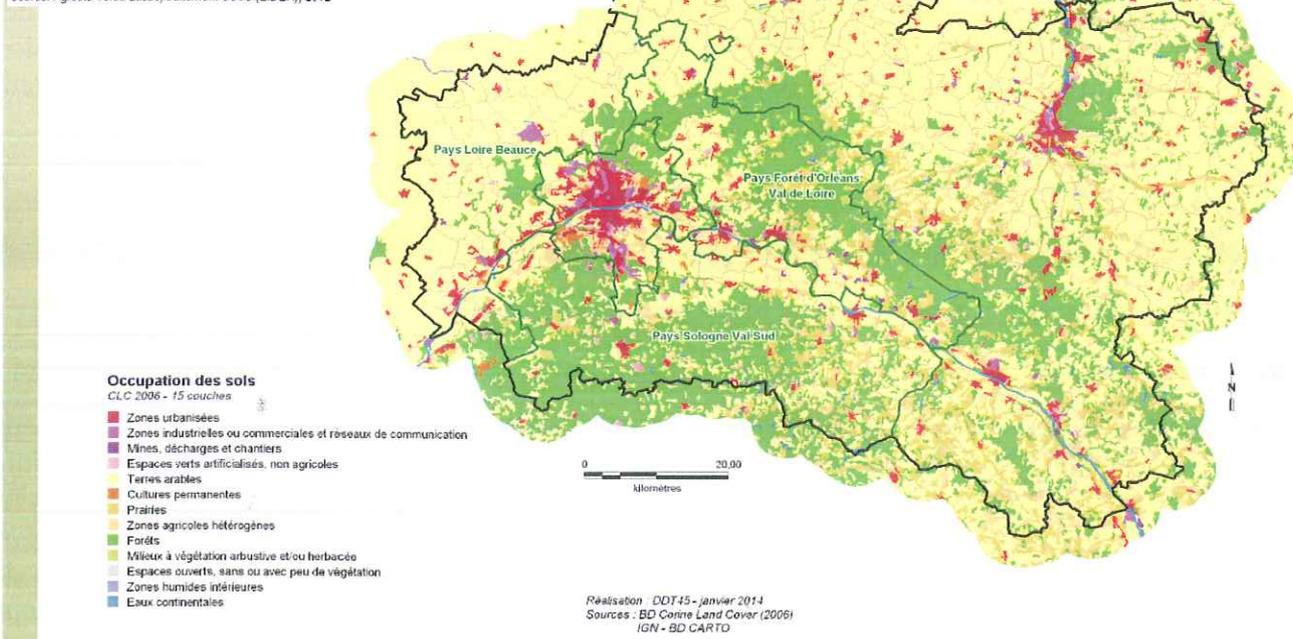
Les SCoT devront accompagner la dynamique de tertiarisation à l'œuvre en appuyant ce développement sur l'armature territoriale retenue intégrant les nouvelles technologies (information, énergie, etc.)

On assiste à un recul de l'industrie de production, compensée par une augmentation du tertiaire bien représenté dans l'Agglo, positionnée comme une technopole appuyée sur la recherche publique et privée, ce qui permet de conserver un taux de salariés élevé. En particulier, la recherche de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables est une opportunité pour le développement économique du territoire et pourrait servir de tremplin pour diversifier l'industrie locale, soutenir la formation et l'apprentissage.

5. Favoriser la diversité d'occupation du territoire :

Grands postes d'occupation du sol et évolution 2006-2012	Loiret			Centre			France		
	Surface (Ha)	Part du total	Evolution	Surface (Ha)	Part du total	Evolution	Surface (Ha)	Part du total	Evolution
Zones naturelles	242235	35,6%	-0,4%	2166897	39,5%	0,2%	1216856	30,8%	-1,0%
Zones agricoles	366323	53,8%	-1,0%	28227487	51,4%	-1,3%	2403796	60,8%	-1,5%
Zones artificielles	72400	10,6%	6,6%	4976942	9,1%	8,9%	331828	8,4%	9,7%

Source: Agreste Teruti Lucas, traitement SOeS (EIDER), 2012



Les pays poursuivent leur développement à la suite de la construction de l'A19 (Artenay - Courtenay), et le développement des Zones d'Activités, y compris dans le couloir ligérien, ou encore l'émergence des énergies renouvelables qui progressivement occupent la place de l'agriculture. D'un côté, les franges urbaines de l'Agglo et des principaux pôles secondaires s'étendent le long des axes de communication, de l'autre, les zones naturelles ont tendance à s'accroître au détriment des terres agricoles.

La préservation du foncier agricole est une urgence et un enjeu fort pour le maintien d'une agriculture durable. Le foncier agricole, en périphérie des villes, est indispensable au développement des circuits courts (production/vente). C'est également un élément essentiel au maintien des continuités écologiques et à la préservation de la diversité biologique.

Le développement important de zones d'activités et de plates-formes de logistique (la densité autoroutière explique en partie le poids de cette activité) très consommatrices d'espace (800 ha en 20 ans) est une caractéristique forte du département du Loiret (4ème rang national hors Île-de-France).

Les SCoT devront proposer un cadre de vie environnemental, sanitaire et urbain de qualité pour tous et réduire les inégalités territoriales.

Mots clés / idées directrices :

Lutter contre l'étalement urbain : limiter la consommation de terres agricoles en fixant des objectifs chiffrés de réduction et en définissant des zones urbanisées où intensifier le développement (diversification...) prévenir l'émiettement territorial et la banalisation des paysages (entrées de ville en particulier).

Maîtriser le développement économique : prévenir la concurrence territoriale (création / extension de zones d'activités économiques et commerciales) / favoriser la réhabilitation – renouvellement et la densification des zones existantes (mutualisation, économie circulaire) / conforter les services de proximité (commerces de villes...).

Les SCoT devront caractériser la dynamique d'étalement urbain qui affecte l'armature territoriale en place. Il s'agira d'exprimer des orientations qui permettent de maîtriser le développement urbain et de lutter efficacement contre l'émiettement territorial.

6. Adopter des mesures limitant la consommation d'espace :

Le territoire de ces trois pays se caractérise par un tissu urbain qui a obéi historiquement à des règles de compacité et de continuité des trames bâties avec une évolution tendancielle d'extension le long des routes et sur les coteaux. Le développement pavillonnaire est plus consommateur d'espace et rompt avec l'organisation urbaine historique.

II. Pour une transition écologique des pays

VERS UNE RÉSILIENCE TERRITORIALE HUMAINE ET MATÉRIELLE

7. Adopter des mesures favorables à la lutte contre le changement climatique :

Mots clés / idées directrices :

Promouvoir l'essor d'une économie verte : développement de modes de production respectueux de l'environnement et de la santé des personnes (réduction des intrants, maîtrise de l'irrigation, circuits courts, limitation des émissions de gaz à effet de serre, énergies renouvelables, bois-énergie, méthanisation)

L'économie verte s'adresse également à d'autres domaines d'activités pour lesquels des efforts de recherche en cours (anticipation du changement climatique sur les forêts) sont à conforter, ainsi que certaines initiatives déjà présentes sur le territoire, comme pour les démarches volontaires en « agri-écologie », les filières de recyclage ou les techniques de pointe de l'automobile.

Imaginer des offres innovantes de services : Offrir des transports alternatifs à la voiture pour les déplacements domicile travail / Articuler les différents transports en commun / assurer la mise en accessibilité pour personnes handicapées des services et espaces de vie.

La partie du territoire au sein du val de Loire Unesco doit faire l'objet d'une approche particulière visant à ne pas remettre en cause les coupures vertes ou des vues importantes.

Les SCoT devront rechercher les projets dont les incidences prévisibles ne portent pas atteinte au cadre de vie des générations futures.



8. Économiser les ressources naturelles et minérales :

Les SCoT devront établir un panorama des friches urbaines pour les ouvrir à la reconversion, préserver les ressources en favorisant le recyclage et le développement des énergies renouvelables et en identifiant des secteurs où la mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable est indispensable.

Préserver la ressource en eau : protection des milieux aquatiques / reconquête de la qualité des ressources en eau (voir ci-après) / sécurité de l'alimentation en eau potable (inter-connexion et bon état des réseaux, prévention contre les inondations) / réduction des prélèvements, prévention des conflits d'usage (développer des filières agricoles autonomes en eau, optimiser le stockage, utiliser « l'eau verte »)

Viser la sobriété des consommations énergétiques et de matières : diversifier le bouquet énergétique (valorisation du potentiel éolien, biomasse) / maintenir le potentiel en matériaux de construction nécessaires pour le grand Orléans / structurer les filières de recyclage (déchets électriques et électroniques, déchets verts) / seconde vie des objets, granulats / (économie circulaire) réutilisation des déchets inertes issus des chantiers

9. Des nuisances et des risques à prendre en compte :

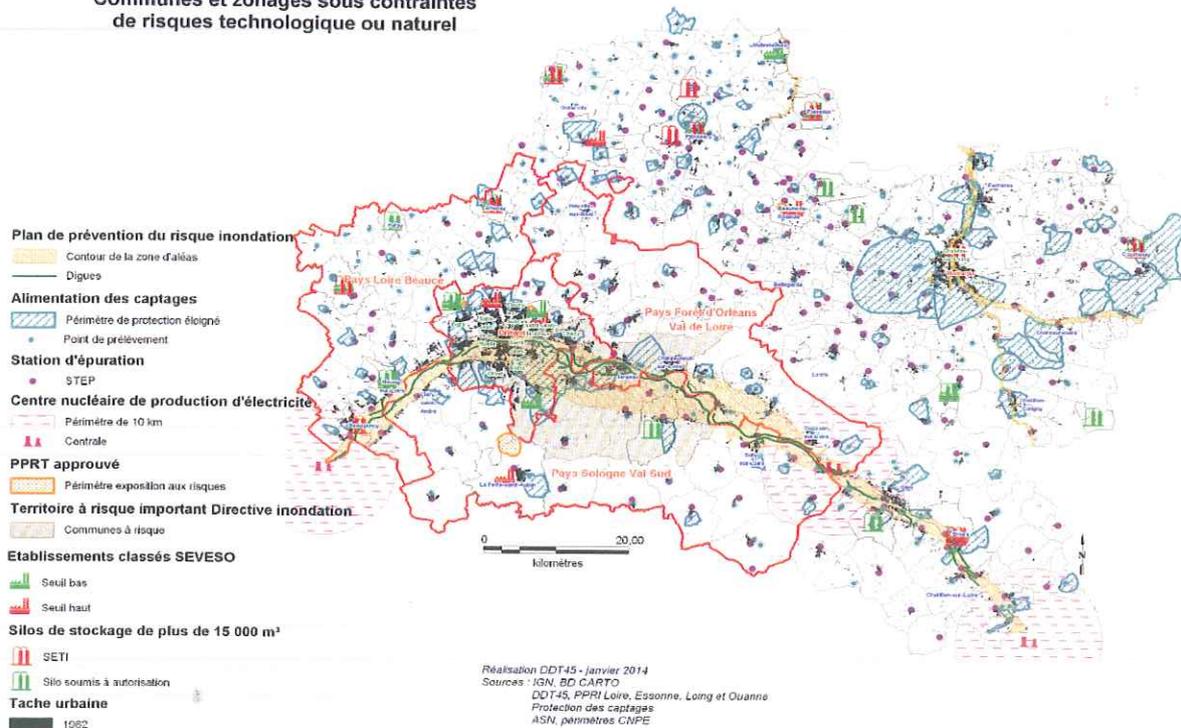
Les territoires (notamment ceux situés près de la Loire, les plus peuplés) sont concernés par les risques naturels (inondation, mouvements de terrain...) et technologiques (installations classées, servitudes aériennes...). Le développement nécessite également des efforts de prévention des populations vis-à-vis des nuisances et pollutions diverses.

Limitier les pollutions diffuses et les nuisances : des eaux par l'agriculture (intrants : nitrates et produits phytosanitaires), l'industrie (métaux lourds), les stations d'épuration et l'assainissement autonome (pollutions organiques) / de l'air (oxydes d'azote et particules) par les transports, les industries (poussières, méthane) le bruit des infrastructures de transport (rail, route et aérodromes)

Maîtriser les risques : La majorité de ces risques sont bien identifiés, comme par exemple le risque nucléaire ou le risque d'inondation lié à la Loire qui fera l'objet d'une actualisation de sa prise en compte au travers des nouveaux plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Les SCoT devront prendre en compte les risques naturels (inondation, etc.) et anthropiques (sûreté nucléaire, transport des matières dangereuses, sécurité routière, etc.) auxquels les territoires sont exposés et adopter des mesures de prévention pour en limiter les effets.

Communes et zonages sous contraintes de risques technologique ou naturel



UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUI ANTICIPE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique pourrait influencer sur la diversité des territoires qui s'en trouverait profondément bouleversée : la géographie des zones agricoles et viticoles, la physionomie de la végétation des grands massifs forestiers (voir illustration page suivante), les régimes des bassins versants, sont appelés à une profonde transformation alors que la répartition des espèces faunistiques et floristiques, protégées ou non, évoluera de manière conséquente.

Ainsi, les perspectives de valorisation de la richesse patrimoniale devront s'accorder avec les évolutions liées au changement climatique qui peuvent être positives – l'attractivité touristique locale pourrait bénéficier des modifications de comportements – ou négatives – perte d'habitats, migrations d'espèces, évolution d'un milieu forestier appartenant à l'ensemble atlantique (dominante de châtaigniers) vers l'ensemble aquitain (dominante de pins maritimes).

Les SCoT devront identifier les effets de différents scénarios climatiques à moyen terme afin d'établir des prévisions démographiques et socio-économiques tenant compte des coûts et risques associés.

L'objectif étant que les orientations des SCoT permettent de :

-Réduire les impacts attendus des phénomènes météorologiques extrêmes : Le phénomène de réchauffement climatique devrait s'accompagner d'une instabilité accrue du climat (tempêtes, inondations, canicules, sécheresses, ...) et aura une incidence significative sur la probabilité et la menace de risques naturels (lutte contre les espèces invasives...).

Le territoire et les infrastructures du département du Loiret pourraient se trouver affectés par une grande partie des impacts et incidences possibles identifiés.

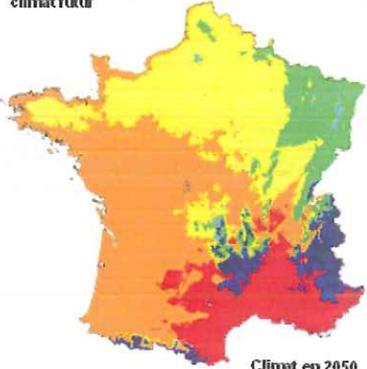
-Réduire les impacts attendus sur la santé humaine : blessures et décès induits par les phénomènes climatiques / surmortalités (canicules ou îlots de chaleur en ville) / recrudescence des affections respiratoires (épisodes ozone, particules fines), allergies (interaction chaleur et pollution par pollens) / émergence ou ré-émergence de maladies infectieuses / phénomènes de prolifération bactérienne dans l'eau / Identifier et informer les personnes sensibles.

Modélisation des aires de répartition des groupes chorologiques

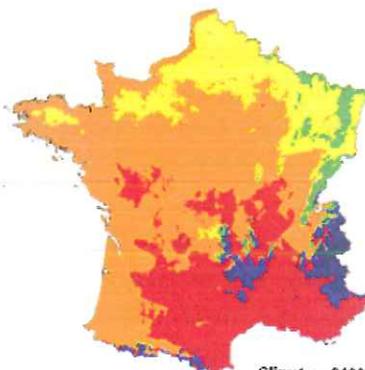
Répartition géographique de 7 groupes chorologiques estimée par analyse discriminante en fonction du climat actuel (2008)



Répartition géographique de 7 groupes chorologiques estimée par analyse discriminante en fonction du climat futur



Climat en 2050



Climat en 2100

Groupe 1 :

essences de l'étage subalpin (Alpes, Massif-central, Pyrénées orientales)

- Alnus viridis (aune vert)
- Laburnum alpinum (cyllise des Alpes)
- Pinus cembra (pin cembro)
- Pinus montana (pin mugho)
- Prunus brigantia (prunier de Briançon)
- Rhamnus alpina (nerprun des Alpes)
- Sorbus mougeoti (alisier de Mougeot)

Groupe 2 :

espèces présentes à l'étage montagnard dans les Alpes (à des altitudes inférieures aux espèces du groupe 1), les Pyrénées orientales, la bordure sud-ouest du Massif-central et le Jura.

- Acer opalus (érable à feuilles d'obier)
- Alnus incana (aune blanc)
- Euonymus latifolia (fusain à larges feuilles)
- Hippophae rhamnoides (argousier)

Groupe 3 :

espèces communes à l'ensemble des régions de montagne et pouvant s'étendre à l'étage collinéen dans le quart Nord-Est de la France ou ayant été introduites dans le Nord-Ouest

- Abies alba (sapin)
- Laburnum anagyroides (cyllise faux ébénier)
- Picea excelsa (épicéa)
- Sambucus racemosa (sureau rouge)
- Sorbus aria (alisier blanc)
- Sorbus aucuparia (sorbier des oiseleurs)
- Ulmus scabra (orme de montagne)

Groupe 4 :

- Acer platanoides (érable plane)
- Acer pseudoplatanus (érable sycomore)
- Fagus sylvatica (hêtre)
- Pinus sylvestris (pin sylvestre)

Groupe 6 :

- Castanea sativa (châtaigner)
- Rhamnus frangula (bourdaine)
- Cedrus brevifolia (cèdre de Chypre)
- Mespilus germanica (néflier)

Groupe 7a :

espèces de la moitié Ouest de la France, principalement les Landes de Gascogne, le Massif armoricain, la Sologne, et pouvant s'étendre jusque dans le midi

- Erica scoparia (bruyère à balais)
- Pinus pinaster (pin maritime)
- Quercus toza (chêne tauzin)

Groupe 8 :

espèces méditerranéennes

- Arbutus unedo (arbusier)
- Celtis australis (micocoulier)
- Cercis siliquastrum (arbre de Judée)
- Cupressus sempervirens (cyprés)
- Erica arborea (bruyère arborescente)
- Ficus carica (figuier)
- Fraxinus oxypylla (frêne oxypylla)
- Juniperus oxycedrus (genévrier oxyèdre)
- Juniperus phoenicea (genévrier de Phénicie)
- Laurus nobilis (laurier sauce)
- Olea europaea (olivier)
- Ostrya carpinifolia (ostrea)
- Phillyrea latifolia (filaria à larges feuilles)
- Phillyrea angustifolia (filaria à feuilles étroites)
- Pinus pinea (pin pignon)
- Pistacia lentiscus (pistachier lentisque)
- Pistacia terebinthus (pistachier térébinthe)
- Pinus halepensis (pin d'Alep)
- Quercus ilex (chêne vert)
- Quercus suber (chêne liège)
- Rhamnus alaternus (nerprun alatern)
- Rhus coriaria (sumac des corroyeurs)
- Viburnum tinus (viorne tin)

Réchauffement climatique et forêts françaises Source INRA Nancy

III. Développer les coopérations inter-territoriales

UNE GOUVERNANCE POUR ORGANISER LA GESTION DES TERRITOIRES

Le territoire des trois pays représente l'essentiel de la couronne périurbaine d'Orléans. A ce titre, il est essentiel de mettre en place une articulation avec le projet de territoire porté par l'agglomération.

10. Développer une vision partagée à l'échelle de l'aire urbaine :

La démarche inter-SCoT doit permettre de saisir les grands enjeux de fonctionnement de l'aire urbaine d'Orléans et de les faire partager aux élus et à leurs services. Cette démarche de coordination des SCoT permet de porter le message selon lequel l'espace où se jouent les interdépendances déborde de l'agglomération orléanaise et que celles-ci impactent directement les territoires des trois pays. Ces interrelations agissent dans les deux sens notamment en matière d'habitat et de déplacements.

La réalisation conjuguée des SCoT autour d'Orléans est l'occasion de favoriser la concertation des pays entre-eux et avec l'AggLO (qui engage la « grenellisation » de son propre SCoT) et de mettre en évidence la nécessaire cohésion du territoire (exemple : action sociale et solidarité entre générations) afin d'anticiper d'autres ouvertures de coopération (voir § 11).

Mots clés / idées directrices :

Échanger, partager, c'est faire projet.

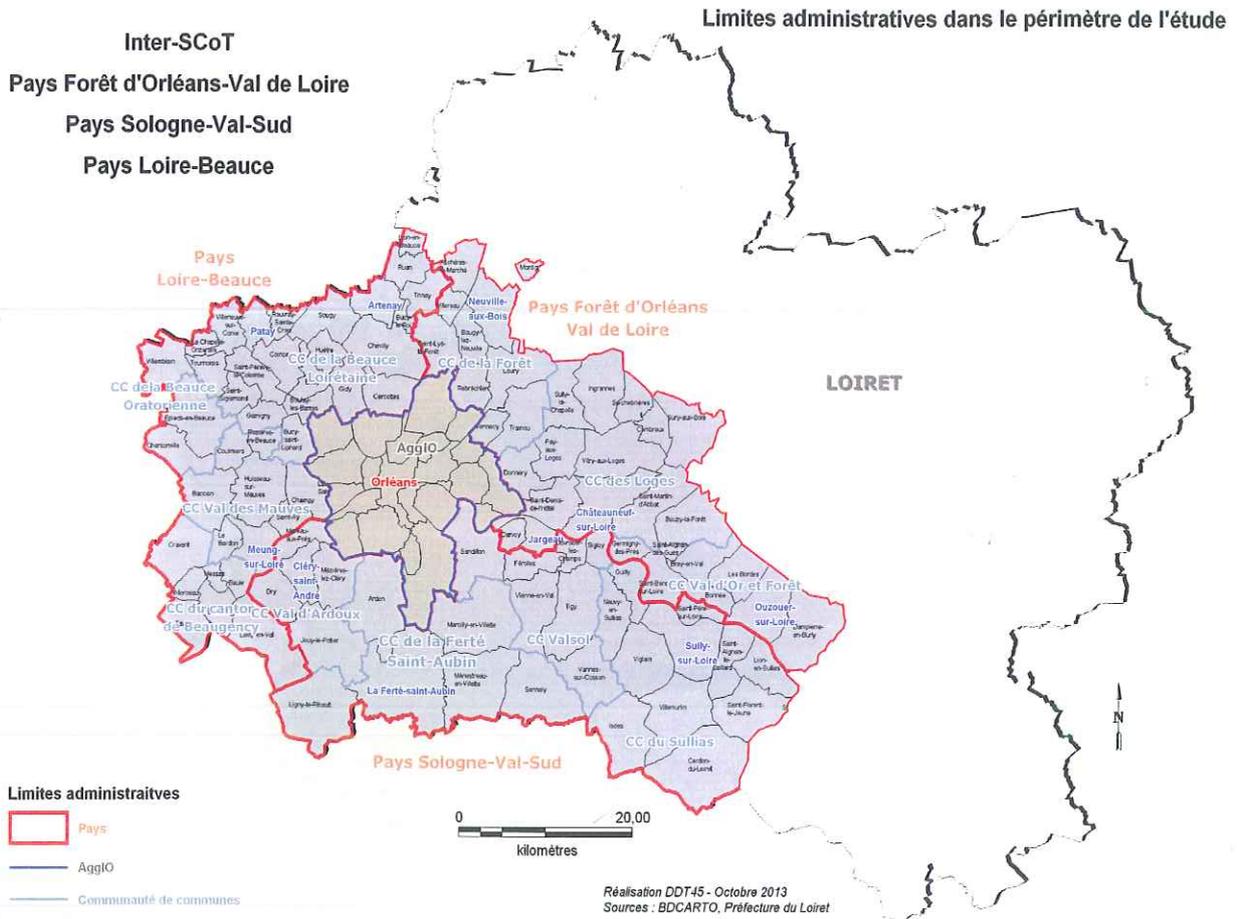
C'est dans un rapport direct entre les pays que se meut la démarche inter-SCoT. Il convient de rechercher la coordination et l'articulation des orientations prises par chaque territoire, y compris celui de l'AggLO, afin d'assurer la mise en œuvre cohérente de ces projets pilotés par les élus locaux. L'inter-SCoT ambitionne de donner un sens aux orientations qui seront prises à l'échelle de ces grands territoires.

En coordination avec les politiques conduites par l'agglomération orléanaise, la mise en œuvre des SCoT devra s'appuyer sur des stratégies supra-communales pour encore renforcer l'alliance entre les communes et EPCI présents à l'échelle du grand bassin de vie.

Les thèmes prioritaires d'échanges entre ces territoires et l'agglomération d'Orléans sont :

- **La définition d'une armature territoriale** précisant les pôles privilégiés pour accueillir l'essentiel de la population, des services et des emplois. A cet égard, le développement résidentiel important sur les franges des trois pays éloignées de l'agglomération orléanaise, à distance des services et des lieux d'emploi, doit faire l'objet d'une analyse approfondie.
- **La répartition équilibrée du potentiel de développement** des activités et de l'emploi. Les trois pays doivent tenir compte de la politique économique de l'agglomération et rechercher un positionnement possible pour chacun de leurs territoires. La traduction spatiale de ces choix ne doit pas aboutir nécessairement à une consommation d'espace dans des secteurs soumis à des contraintes environnementales assez fortes.
- **Le devenir** de l'espace particulier que constitue le **fleuve et ses abords**. C'est sur ces territoires que l'urbanisation progresse le plus vite. Inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et possédant une richesse écologique reconnue, le fleuve cumule les risques majeurs (inondation et nucléaire). L'enjeu autour de la Loire est donc de parvenir à concilier la gestion des risques naturels et technologiques et le potentiel touristique lié au fleuve et à sa valeur patrimoniale, notamment en réfléchissant aux modalités d'urbanisation des revers de coteau. La délimitation des périmètres des trois SCoT pourrait placer la Loire dans un rôle périphérique qui doit être dépassé pour que le fleuve soit conçu comme un lieu de projet(s) emblématique de la couronne périurbaine orléanaise.

Les premiers sujets à traiter concernent les axes de déplacements avec les franchissements de la Loire et la localisation des zones de développement économique.

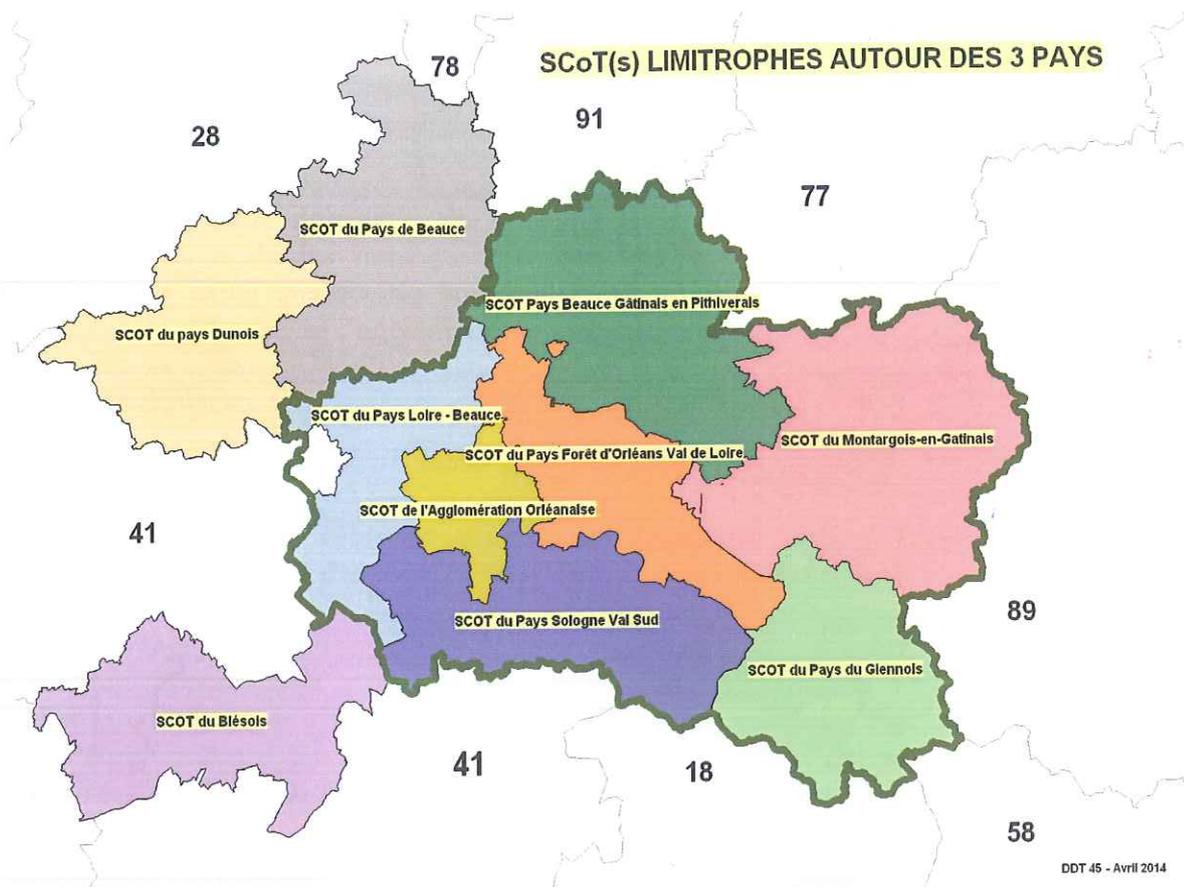


Il convient également d'approfondir les thématiques engagées :

- **Mettre en place des outils communs** : achever la démarche TVB en lien avec l'Agglo, prolonger par des outils tels que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ciblées sur les performances énergétiques, les plans climat-énergie territoriaux (PCET), un schéma d'aménagement commercial (SAC) ou la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTECC) en matière d'intermodalité et de complémentarité des modes de transports avec la région Centre à l'échelle de l'Orléanais.

Chacun de ces outils doit préciser les orientations générales du projet de territoire, en traduisant celles qui sont prioritaires sous forme d'objectifs et d'actions mesurables et définir des indicateurs adaptés à chacune des politiques concernées pour assurer le suivi de leur mise en place.

11. Développer les interfaces avec les territoires voisins :



Plusieurs SCoT limitrophes au territoire des trois pays sont d'ores et déjà approuvés (AgglO, pays Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais), ou en cours de réalisation, dans le Loiret (Pays du Giennois, Montargois en Gâtinais) mais également dans les départements frontaliers (Blésois en Loir-et-Cher, à venir en Eure-et-Loir : pays Dunois et pays de Beauce).

De nombreuses problématiques liées à la géographie transcendent les limites administratives : la Sologne, la Beauce ou l'axe ligérien. Tel est notamment le cas de la sauvegarde des continuités écologiques et des paysages. La prise en compte de ces enjeux impose une approche coordonnée entre les différents SCoT concernés.

Le SCoT devra instaurer des échanges avec les territoires voisins pour en intégrer les tendances de développement solidaire mais également pour apporter des réponses cohérentes et articulées à des enjeux géographiques communs.

12. Promouvoir la démocratie locale :

Le Grenelle de l'environnement a donné un nouveau souffle aux projets territoriaux de développement durable en matière d'information du public et de participation des citoyens et des acteurs (économie collaborative) qui se renforce dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014. D'ores et déjà, tous les EPCI ont entrepris leurs agendas 21 qui donnent une large place à la participation locale (habitants, associations...).

Mots clés / idées directrices :

Favoriser la concertation publique : c'est une des conditions nécessaires à la réussite de projets. Elle doit permettre d'associer et de mobiliser les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées par la démarche territoriale. Pour cela un certain nombre d'outils de communication mis en place (réunions publiques, presse locale...) doivent permettre de mobiliser le public et de recueillir les avis.

Ce processus de consultation ou de concertation préalable à l'élaboration des SCoT ou à la réalisation de projets ou d'opérations d'aménagement se distingue du travail mené avec les personnes publiques associées.

ANNEXES

Cartes produites par l'architecte conseil de la DDT 45.

Lexique :

ABF	Architecte des Bâtiments de France
AggLO	Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
CTECC	Convention territoriale d'exercice concerté des compétences
DDT	Direction départementale des territoires
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
INRA	Institut national de recherche agronomique
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAEN	Périmètre de protection et aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains
PCET	Plan Climat-Énergie Territorial
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
SAC	Schéma d'aménagement commercial
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
TVB	Trame verte et bleue
VUE	Valeur universelle exceptionnelle
ZAP	Zone agricole protégée